

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-735

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2021-735

**Plans de prévention des risques technologiques d'Ambès nord et d'Ambès sud -
Conventions de mise en œuvre et de gestion des travaux sur logements - Avenant -
Décision - Autorisation**

Monsieur Alexandre RUBIO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) instaurés par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention et à la réparation des dommages ont pour objectif d'encadrer l'urbanisation héritée du passé et à venir, afin de protéger les populations installées à proximité des sites Seveso seuil haut.

Conformément au Code de l'environnement, les PPRT peuvent ainsi définir :

- des secteurs de mesures foncières lorsque le risque est le plus important en définissant des zones d'expropriation (risque très fort) et des zones de délaissement (risque fort),
- des secteurs de maîtrise de l'urbanisation future, subordonnant l'aménagement de constructions nouvelles, ou l'interdisant,
- des secteurs de protection de l'urbanisation existante, en prescrivant des travaux de protection des logements, adaptés à la nature des risques encourus.

Les PPRT prescrits sur le territoire de Bordeaux Métropole se répartissent ainsi :

- Ambarès-et-Lagrave, Bassens et Saint-Louis-de-Montferrand : PPRT de FORESA, SIMOREP et Cie, DPA-SCS Michelin, approuvé le 21 décembre 2010,
- Bassens : PPRT CEREXAGRI, approuvé le 21 décembre 2012,
- Saint-Médard-en-Jalles : PPRT SME-ROXEL, approuvé le 2 août 2011,
- Ambès et Saint-Louis-de-Montferrand : PPRT VERMILLON, SPBA, YARA et EPG d'Ambès sud, approuvé le 6 juillet 2015,
- Ambès : PPRT DPA, AKZO NOBEL et COBOGAL d'Ambès nord, approuvé le 30 août 2018.

La mise en œuvre des PPRT MICHELIN et CEREXAGRI de Bassens est achevée.

Le PPRT SME-ROXEL de Saint-Médard-en-Jalles ne prescrit pas de mesures foncières, ni de travaux sur logements.

La mise en œuvre des mesures foncières et des travaux sur logements des PPRT d'Ambès nord et d'Ambès sud est en cours, et fait l'objet du présent rapport concernant les travaux.

Travaux sur logements des PPRT Ambès nord et Ambès sud – conventions de mise en œuvre :

le financement ainsi que les modalités de mise en œuvre des travaux sur logements sont prévus par des conventions de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux des PPRT Ambès nord et Ambès sud signées le 10 janvier 2020, avec un objectif de réaliser la totalité des travaux durant les deux années suivant leur signature.

→ Le financement des personnes publiques et de l'industriel à l'origine du risque est prévu ainsi au sein des conventions :

Etat : 40 % (aide indirecte via le crédit d'impôt),

Personnes publiques : 25% (réparti ainsi : Bordeaux Métropole : 93,84 %, Conseil Départemental : 1,97 %, Conseil Régional : 4,19 %),

Industriel à l'origine du risque : 25 %,

Propriétaires : 10 % (dans le cadre de la mise en œuvre du PPRT Ambès sud, la part due au propriétaire est prise en charge par l'industriel à l'origine du risque, et répartie entre les personnes publiques cofinanceuses dans le cadre du PPRT Ambès nord).

→ Programme de travaux :

- PPRT Ambès sud : 3 logements sont concernés par les mesures de travaux obligatoires, pour lesquels la mise en œuvre est en cours,
- PPRT Ambès nord : 29 logements sont concernés par les mesures de protection de logements, pour lesquels la mise en œuvre est en cours.

Cependant, compte tenu du retard pris dans la mise en œuvre des travaux des deux PPRT d'Ambès, principalement à cause de la crise sanitaire (report de nombreux chantiers, allongement des délais de fabrication des menuiseries en particulier...), et du nombre de logements concernés par les deux conventions, il est proposé par l'Etat une prolongation du délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2022, au sein d'un avenant aux conventions.

Ce délai supplémentaire permettra ainsi non seulement de finaliser les dossiers en cours de traitement en respectant les délais réglementaires, mais également d'établir le bilan des opérations nécessaires à la liquidation des comptes de consignation de chaque PPRT, dans les délais impartis.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L 515-15 à L 515-25 régissant les PPRT,

VU l'arrêté préfectoral du 06 juillet 2015 portant approbation du PPRT d'Ambès sud,

VU l'arrêté préfectoral du 30 août 2018 portant approbation du PPRT d'Ambès nord,

VU les conventions de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par les PPRT d'Ambès nord et d'Ambès sud signées le 10 janvier 2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la mise en œuvre en cours des PPRT d'Ambès, notamment en matière de protection des logements existants situés à proximité des sites Seveso seuil haut, à laquelle participe Bordeaux Métropole au titre de sa compétence en urbanisme sur son territoire,

CONSIDERANT que la durée réglementaire d'exécution des conventions de mise en œuvre des travaux sur logements des PPRT d'Ambès nord et d'Ambès sud est de 24 mois, à compter de la date de leur signature, soit un terme fixé au 10 janvier 2022,

CONSIDERANT le nombre important de logements concernés par les prescriptions de travaux des deux PPRT d'Ambès, ainsi que le retard pris dans leur exécution, en grande partie du fait de la crise sanitaire,

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux avenants aux conventions de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux des PPRT d'Ambès nord et d'Ambès sud.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Alexandre RUBIO
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	